



L'INFO-MUNICIPALE

PUBLICATION MUNICIPALE DE LAC-BOUCHETTE

Volume 11, numéro 2

11 février 2026

Prévisions budgétaires 2026 et comparatifs

	2025	2026
Revenus		
Taxes	-2 160 602\$	-2 189 863\$
Paiement tenant lieu de taxes	-228 708\$	-215 880\$
Transfert	-364 582\$	-317 470\$
Autres services rendus	-80 030\$	-173 515\$
Imposition de droit	-22 000\$	-27 500\$
Intérêts	-12 010\$	-12 010\$
Autres revenus	-5 000\$	-5 000\$
Total des Revenus	-2 872 932\$	-2 941 238\$
Dépenses		
Administration	774 044\$	835 823\$
Sécurité publique	326 216\$	312 778\$
Transport	665 603\$	724 792\$
Hygiène du milieu	566 443\$	575 075\$
Santé et bien être	83 000\$	73 000\$
Aménagement, urbanisme et développement	166 987\$	185 848\$
Loisirs et culture	126 710\$	131 347\$
Frais de financement	20 195\$	37 675\$
Autres activités financières	143 734\$	64 900\$
Transfert à l'état des act. d'invest.	0\$	0\$
Total des dépenses	2 872 932\$	2 941 238\$

Taux des taxes en vigueur en 2026

Taxe foncière générale - résiduelle (taux de base)	0,75\$/100\$ d'évaluation
Taxe foncière générale - terrains vagues	0,75\$/100\$ d'évaluation
Taxe foncière générale - non résidentiels	1,20\$/100\$ d'évaluation
Taxe foncière générale - industriels	1,50\$/100\$ d'évaluation
Taxe foncière générale - 6 logements ou plus	0,75\$/100\$ d'évaluation
Taxe foncière générale - agricole	0,75\$/100\$ d'évaluation
Taxe foncière générale - forestier	0,75\$/100\$ d'évaluation

Tarification pour services municipaux - Résidences

Aqueduc	386,11 \$ par unité de logement
Égout	215,51 \$ par unité de logement
Ordure	182,59 \$ par unité de logement

Tarification pour services municipaux - Commerces

Aqueduc	386,11 \$ par service
Égout	215,51 \$ par service
Ordure (30% et plus d'occupation)	576,80 \$ par service

Tarification pour services municipaux - Chalets

Ordure	117,22 \$ par service
--------	-----------------------

Comptes de taxes comparatifs 2025 vs 2026

pour une résidence moyenne évaluée à 120 000\$

Pour une résidence avec services d'aqueduc et d'égouts

	2025	2026	
Calcul sur une valeur de:	120 000\$	120 000\$	
	Taux 2025	2025	Taux 2026
Taxes foncière	0,75 \$	900,00 \$	0,75 \$
Répartition locales aqueduc égout	0,140 \$	168,00 \$	0,130 \$
Sous-total (additionnez les taxes ci-haut)		1 068,00 \$	1 056,00 \$
Service d'aqueduc (taux fixe)	382,85 \$	382,85 \$	386,11 \$
Service d'égout (taux fixe)	213,54 \$	213,54 \$	215,51 \$
Service d'ordures (taux fixe)	178,28 \$	178,28 \$	182,59 \$
Grand total (sous-total + les services)		1 842,67 \$	1 840,21 \$

Pour une résidence sans services d'aqueduc et d'égouts

	2025	2026	
Calcul sur une valeur de:	120 000\$	120 000\$	
	Taux 2025	2025	Taux 2026
Taxes foncière	0,75 \$	900,00 \$	0,75 \$
Sous-total (additionnez les taxes ci-haut)		900,00 \$	900,00 \$
Service d'ordures (taux fixe)	178,28 \$	178,28 \$	182,59 \$
Enlèvement des boues	77,00 \$	77,00 \$	77,00 \$
Grand total (sous-total + le service d'ordure)		1 155,28 \$	1 159,59 \$

Avis public - projet de règlement n° 26-17

AVIS PUBLIC aux personnes intéressées par le projet de règlement n°26-17 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux de la Municipalité de Lac-Bouchette.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance qui a eu lieu le 2 février 2026, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :

Le projet de règlement n° 26-17 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux la Municipalité de Lac-Bouchette qui se résume comme suit :

Ce nouveau règlement vise à permettre d'assujettir la délivrance d'un permis de construction, de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Municipalité de Lac-Bouchette portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux ainsi que sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi le 2 mars 2026 à 19 h10 pour le projet de règlement n° 26-17, à la salle du conseil municipale au 297, rue Principale, Lac-Bouchette;

Au cours de cette assemblée publique, monsieur le maire ou son représentant expliquera ledit règlement, les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet;

Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au 297 rue Principale, Lac-Bouchette ainsi que sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante :

<https://municipalites-du-quebec.ca/lac-bouchette/>

DONNÉ à Lac-Bouchette, ce 9^e jour de février deux mille vingt-six.

directeur général et
greffier-trésorier